



Commune de Genouillé

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Le vingt-six mai deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	Présents : SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, DROUET Ludovic, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, HURTAUD Christa, OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie Absents : RUAUD Natacha (excusée – pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), GIMONNEAU Linda, MELLIER Dominique (excusé – pouvoir PROUST Nicolas)
---	--

Secrétaire de séance : DUPONT Anny-Claude	Séance ouverte à : 20h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Arrêté par le conseil municipal le :
Convocation envoyée le : 19 mai 2025	
Affichage de la convocation le : 19 mai 2025	Date de publication sur le site internet :

* * * * *

Ordre du jour :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2025
- ↪ Présentation de l'assurance Mutualia à destination de la population
- ↪ FREDON 17 : adhésion 2025
- ↪ Devis Central Garage : problème d'inverseur – remplacement de l'embrayage – tracteur RENAULT
- ↪ Information concernant la cession d'une société porteuse d'un projet de production d'énergie renouvelable
- ↪ Information concernant le déroulement de la nouvelle JDC (Journée de Défense et de Citoyenneté)
- ↪ Jeux intervillages : grand quiz des élus
- ↪ CAC Surgères : scènes d'été – le 17 juillet 2025
- ↪ Assemblée Nationale : réponse suite à la pétition pour le retour d'un médecin à Muron
- ↪ Questions diverses

* * * * *

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

● **Délibération 2025-20 : Convention avec Mutualia pour la mise en place d'une mutuelle communale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'accès aux soins de santé constitue une véritable difficulté pour les personnes précaires qui, par manque de moyens financiers, renoncent à souscrire à une mutuelle et par conséquent à se faire soigner.

C'est la raison pour laquelle Madame PRADILLON Marie-Christine, Conseillère auprès de l'assurance Mutualia, est venue présenter un projet de partenariat qui consiste à accompagner les élus dans la mise en place d'un dispositif social et solidaire ayant pour but d'apporter une réponse adaptée aux besoins des administrés.

Le projet de partenariat consiste en la mise en place d'une mutuelle santé communale afin que les habitants de Genouillé n'aient plus à renoncer aux soins, cessent de payer trop cher une mutuelle et puissent profiter d'une couverture santé optimale et globale, correspondant à leur situation.

Monsieur le Maire précise que cette démarche n'engendre aucun coût pour la collectivité qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale et de médiateur entre les différentes parties, puisqu'elle n'interviendra pas dans les contrats signés entre la mutuelle retenue et les administrés.

Voici en détail la proposition de Mutualia :

- ↪ une grille de prestations adaptées au libre choix de l'administré, afin qu'il bénéficie d'une couverture santé adaptée à sa situation et ajustée à celle-ci et à un prix intéressant
- ↪ la souscription d'un contrat sans questionnaire médical, quel que soit l'âge, sans condition de ressources et sans délai d'attente
- ↪ une offre destinée aux habitants et aux personnes travaillant sur la commune

Afin de contractualiser le partenariat, une convention doit être signée entre la Commune de Genouillé et Mutualia, précisant les engagements des parties et la durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE la mise en place d'une mutuelle communale en partenariat avec Mutualia afin de proposer à tous les administrés une offre de santé
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

● **Délibération 2025-21 : FREDON 17 : adhésion 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FREDON) qui assure avec le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles présents dans notre département, notamment :

- ↪ *Les rongeurs aquatiques envahissants (ragondins, rats musqués)*
- ↪ *Les oiseaux (corvidés – pigeons des villes)*
- ↪ *Les taupes*
- ↪ *Les rongeurs commensaux (rats, souris)*
- ↪ *Les chenilles Défoliatrices des pins*
- ↪ *Les frelons asiatiques*

Le montant de l'adhésion annuelle est de 200 € par commune. Le Syndicat Mixte Charente Aval prend en charge cette adhésion à hauteur de 150 €. Le reste à charge est donc de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la FREDON 17
- PRECISE que cette adhésion est prévue au budget 2025
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

● **Devis Central Garage : problème d'inverseur – remplacement de l'embrayage – tracteur RENAULT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de Central Garage concernant les réparations à effectuer sur le tracteur RENAULT pour un problème d'inverseur et remplacement de l'embrayage. Le devis s'élève à 5 873,60 € TTC.

Le coût de la main d'œuvre représente à elle seule 3 427,20 € TTC.

Monsieur le Maire informe que cette dépense n'est pas prévue au budget.

Madame HURTAUD demande à avoir d'autres devis, par Agri Large (Archingeay) par exemple ou bien par JUILLET (Tonnavy-Charente).

Monsieur le Maire précise que le tracteur se trouve déjà chez Central Garage et qu'il a été démonté.

Monsieur SANTOLINI propose d'aller voir sur place et de demander des informations complémentaires. Afin de faire réparer le tracteur, prévoir une délibération modificative.

● **Information concernant la cession d'une société porteuse d'un projet de production d'énergie renouvelable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier recommandé de la part de l'entreprise WKN « Société Parc éolien des Chaumes Carrées » informant que la Société PNE Erneuerbare Energien GmbH, qui est l'actuel Société du Parc éolien, envisage de céder les actions composant le capital de la Société Parc éolien des Chaumes Carrées.

La commune de Genouillé a la possibilité, si elle le souhaite, de faire une offre de participation dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la lettre recommandé. A l'expiration de ce délai, si aucune proposition n'est faite, le silence vaudra refus.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire d'offre et laisse courir le délai.

Monsieur NICOLAS fait remarquer qu'à ce jour, le montage des éoliennes est terminé et que l'entreprise n'a pas tenu ses engagements dans la mesure où les responsables avaient promis de fournir un véhicule électrique, de faire profiter aux administrés de tarifs préférentiels...

Monsieur le Maire précise qu'il s'est entretenu avec un responsable qui doit venir faire un bilan auprès du conseil municipal.

● **Information concernant le déroulement de la nouvelle JDC (Journée de Défense et de Citoyenneté)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier du Ministère des Armées concernant la « rénovation » de la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC). Pour beaucoup de jeunes, la JDC est l'unique rencontre avec les armées et avec le cérémonial républicain.

La nouvelle JDC se recentrera sur les sujets de défense et se déroulera, chaque fois que possible, sur les emprises militaires. Elle commencera par la levée des couleurs et la Marseillaise.

Cette rénovation devrait s'accompagner d'une modernisation du recensement avec une application interactive et un site internet moderne.

La nouvelle JDC se déploiera progressivement entre septembre et décembre 2025.

● **Jeux intervillages : grand quiz des élus**

Monsieur le Maire informe que la 7^{ème} édition des jeux intervillages est organisé par le Comité de jumelage de La Devise. Ils auront lieu le dimanche 6 juillet 2025 à la piscine communautaire de La Devise.

A l'issue des jeux, se tiendra le grand quiz des élus. Pour cela, 2 élus de chaque collectivité devront répondre à 20 questions de culture générale.

Monsieur NICOLAS et Mr SOUSSIN se propose pour participer.

Monsieur le Maire informe également que le Comité de jumelage remercie la commune pour la subvention qui leur a été versée.

● **CAC Surgères : scènes d'été – le 17 juillet 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CAC (Centre d'Animation et de Citoyenneté) de Surgères organise tous les ans des soirées intitulées « Scènes d'été » sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Cette année, un concert de musique jazz par le groupe « The Spotted Fat » aura lieu sur la Place de l'Eglise de Genouillé, le 17 juillet 2025 à 20h30.

C'est un groupe de jazz traditionnel inspiré de la musique de la Nouvelle-Orléans.

Un responsable du CAC viendra présenter cette animation lors du conseil municipal de juin.

● **Assemblée Nationale : réponse suite à la pétition pour le retour d'un médecin à Muron**

Suite à la pétition pour le retour d'un médecin à Muron, qui a été adressée aux Députés et aux Sénateurs, Monsieur PLASSARD Christophe, Député de la Charente-Maritime, nous a répondu et assure soutenir notre initiative.

Il est en cours de négociation avec le Ministre de la Santé afin que nos communes puissent bénéficier de l'installation de « docteurs juniors » permettant aux étudiants de 3^{ème} cycle en médecine, en odontologie et en pharmacie, d'exercer au cours de leur formation.

Monsieur le Député soutient, à l'Assemblée Nationale, toutes les initiatives législatives visant à mettre fin au fléau que représentent les déserts médicaux.

Il a signé et voté la proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux. Cette proposition de loi prévoit notamment d'interdire aux nouveaux médecins de s'installer dans des zones suffisamment dotées, afin de les inciter à s'installer dans des zones faisant face à des manques de médecins.

● **Questions diverses**

* **Box médicale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est entretenu en vision avec une représentante de la société La Box Médicale qui propose l'implantation d'un container médical sur la commune.

Cette société conçoit des cabinets médicaux autonome brevetés, équipés d'une borne de télémedecine reliée à un réseau de médecins généralistes.

Le cabinet médical autonome est ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h et le dimanche de 10h à 16h. Son accès est gratuit et permet à toute la population de l'utiliser dans le respect du secret médical.

La société La Box Médicale effectue une étude d'implantation du territoire avant de proposer la location ou la cession d'un cabinet médical autonome à installer sur un terrain mis à disposition par la commune.

La commune doit fournir et prendre en charge :

- le lieu d'implantation et effectuer les travaux d'installation (dalle avec rampe d'accès PMR)
- l'électricité
- internet (Nordnet 100 € / mois)
- effectue le ménage une fois par jour
- identifie un correspondant pour l'exploitation de la box médicale avec un binôme pour les absences
- le forfait de livraison de la box médicale (1 000 € HT)
- doit souscrire un contrat d'assurance pour toute la durée d'exploitation

La société La Box Médicale finance l'acquisition d'une box médicale dans le cadre du plan France 2030.

Le coût pour l'achat d'une box médicale est de 60 000 €. Des subventions sont possibles.

La commune peut se positionner et se porter candidate pour l'installation d'une box médicale.

1 seul dossier sera retenu sur le Département.

Le Conseil Municipal décide de candidater.

* **Proposition d'animation**

Monsieur NICOLAS propose d'organiser une course de caisses à savon.

*** Exposition « Vivre ici »**

La Communauté de Communes organise la prochaine édition de l'exposition **Vivre ici, points de vue d'Aunis Sud**, réalisée par Samuel Buton, à l'été 2025.

L'exposition de photographies prendra la forme d'un parcours itinérant à vélo, invitant les visiteurs à déambuler dans les différents hameaux. Elle passera notamment par le village d'Hyvrai, situé à cheval sur les communes de Saint-Crépin et Genouillé.

*** Opération nettoyage de la commune**

Monsieur NICOLAS informe que l'opération nettoyage de la commune aura lieu le samedi 14 juin de 13h30 à 16h00. Cette après-midi se terminera par un pot de l'amitié.

*** Enquête mobilité**

Monsieur NICOLAS rappelle qu'une enquête mobilité, réalisée par la Communauté de Communes aunis Sud, est en cours, afin de connaître les habitudes des administrés en matière de déplacements. Cette enquête se terminera le 15 juin.

*** Jean GABIN**

Monsieur NICOLAS informe qu'il a contacté Mathias MONCORGÉ, fils de Jean MONCORGÉ (Jean GABIN) afin d'organiser une exposition sur l'histoire de Jean GABIN.

En 1945, Jean GABIN a séjourné à Genouillé, dans le logement de l'instituteur, durant une dizaine de jours. Chef du char « Le souffleur 2 » au sein de la 2^{ème} division blindée du Général Leclerc, il a participé à la libération de la poche de Royan.

Son biographe propose de venir à Genouillé en fin d'année.

Son passage à Genouillé pendant la guerre sera évoqué, ainsi que sa carrière d'acteur et sa retraite dans la campagne Normande.

Ce devoir de mémoire sera réalisé par le Conseil Municipal des Jeunes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 23 juin 2025 à 20h30.

La séance est levée à 22h00.

**Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN**

**La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT**